

EDITORIAL

Abdellatif CHAOUITE

Si, de manière globale, on peut dire, à l'instar d'Hannah Arendt, que la politique est «l'art de gouverner les diversités», la question qui semble se poser aux sociétés d'aujourd'hui est celle d'une politique qui soit l'art de gouverner *avec* les diversités. Certes, celles-ci constituent une donnée structurelle de toute société depuis toujours, mais rendue implicite par la construction des sociétés comme Nations. Or, la mobilité grandissante et les transformations profondes amenées par ce siècle en ont fait une réalité telle que les représentations et les symboles unicistes de l'identité nationale ne suffisent plus à la contenir implicitement. Les grands écarts —économiques, sociaux, politiques, culturels...— qui agitent la société explicitent ou objectivent la diversité des groupes sociaux qui la composent et tendent à rendre ainsi nécessaire «qu'ils aient droit à la parole, qu'ils aient à défendre des positions qui les concernent»... L'enjeu politique n'est rien d'autre et rien de moins qu'un «objectif de fonctionnement *plus* démocratique de la société.»

L'exemple des immigrés, étrangers ou de nationalité française, et des générations issues de ces immigrés, en France, est à ce sujet éloquent. Ces populations font partie des diverses catégories sociales manquant de place ou d'inscription active dans le fonctionnement du champ politique, avec juste la petite différence prompte à révéler que la représentation de leur «communauté d'expérience» dans la «classe» politique même, reste un enjeu crucial de ce «plus démocratique» recherché. Et ce, au-delà du droit de vote et de son utilisation, même si ces derniers constituent ou constitueraient un énorme pas tant la France est, sur cette voie, en retard ... En arrière-fond, on peut également lire la «mise à l'épreuve» des principes organisateurs jusque-là du champ politique voire un appel à sa «refondation»... Tout un programme donc ! Du moins tout un questionnement qui mérite débats et confrontations d'idées loin des détours et stratégies «d'euphémisation» qui en tiennent souvent lieu.

C'est ce questionnement sur le "Droit de Cité" — à ne pas confondre avec le fait de ou des cités —, dont l'actualité se révèle aujourd'hui plus structurelle qu'évènementielle, qui fait l'objet de ce numéro. Nous avons choisi de l'ouvrir en donnant en premier lieu la parole à une personnalité représentative à plus d'un titre dans ce domaine, en dehors même des éventuels accords ou désaccords que l'on peut avoir avec ses propos : par sa conscience aigüe de l'enjeu, par son combat pour le faire avancer de manière démocratique, et par son expérience dont les leçons font comprendre finalement pourquoi la France est en «peloton de queue» sur cette question. D'autres acteurs et chercheurs, soucieux et/ou engagés dans cette question, en nous faisant l'honneur ici de nous accompagner, viennent en quelque sorte dialoguer avec ce témoignage. Entre ces contributions, maints échos sont sensibles, attestant par là-même de l'urgence à avancer dans ce chantier. Certains écarts aussi, c'est la vertu du débat et du dialogue.

